

Bonsoir à tous,

Merci à Gilles et Marion qui nous ont si bien accueillis pour l'AG à leur domicile, aux 8 membres du CA qui étaient tous présents, aux 18 adhérents qui ont transmis leur pouvoir par mail ou courrier, dont ceux qui ont été empêchés au dernier moment pour maladie, problème automobile ou autre et que nous attendons pour la prochaine AG en 2018, et merci à ceux qui nous soutiennent, par leurs dons, leurs adhésions et leur soutien moral, très important. Merci au secrétaire pour ses informations, merci au Président pour son allocution remarquée.

Au total, le quorum était donc atteint, puisque nous avons les votes de 26 sur 36 membres.

Je mets **en PJ le procès verbal de l'AG et la feuille de présence**, que je mets sur le site "service public" qui gère les informations des associations.

**Pour les absents, je résume brièvement les points abordés.** Outre les éléments du rapport moral et financier ([cf. le document transmis précédemment que vous pouvez retrouver ici](#)) afin de décrire la situation justifiant l'intérêt de l'association, les possibilités d'aides locales, la situation locale ou nationale des procédures de titre de séjour (étrangers malade évalués par l'OFII), le fonctionnement de l'association qui vise un intérêt général (conforme aux critères permettant de bénéficier de déduction fiscale pour les dons), ont été évoqués:

- la possibilité d'une "permanence" distincte du cabinet du soignant pour fournir une aide importante (sans décision..)
- l'intérêt des réponses du CA sollicité par mail pour une demande d'aide supérieure à 50 euros ; si pas de réponse dans un délai court qui vaut réponse positive \_ une semaine?\_ et si réponse positive, il est souhaitable de ne répondre qu'au trésorier pour éviter la surcharge de mails. Si la réponse est négative (opposition ou discussion de cette aide), il est souhaitable au contraire de répondre à l'ensemble du CA, pour permettre une discussion sur un point qui pose donc problème.
- L'intérêt d'un FLYer, présentant l'association à toute personne et ouvrant à adhésion. (Cf. en PJ, projet de présentation "simple" de la SPPNI pour personnes bénéficiaires et personnes intéressées à l'activité de notre association susceptibles d'y contribuer par adhésion ou dons). (Si quelqu'un me propose un modèle, en partant par exemple du texte indiqué, je suis preneur!)
- L'absence de réponse au rescrit fiscal, hélas: les impôts avaient prévenus de leur retard et de l'improbabilité d'une réponse avant l'AG. Je préviendrai dès que je serai informé de ce qu'il en est et n'ai aucun élément permettant de prévoir la réponse. Celle-ci devrait tout de même parvenir avant la déclaration d'impôts 2018, ce qui permettra en cas de réponse positive de fournir des reçus de dons pour cette déclaration...
- Les améliorations à envisager pour alléger la tâche du trésorier au coeur de l'activité, de par sa place dans l'observatoire des situations.

- L'intérêt d'engager d'autres soignants (comme c'est le cas avec un médecin généraliste) à utiliser la SPPNI.

- La difficulté à concilier la nécessaire confidentialité des soignants découvrant les situations liées au soin (secret professionnel) et la nécessaire information sur les situations pour les membres de l'association amenés à juger de la pertinence des aides..

J'ajoute, sans que ceci ait été discuté en AG, que j'essaierai bien sûr de limiter les mails au maximum, tout en informant suffisamment. Je mets [sur le site des infos liées à des actualités avec des liens](#), par exemple sur les différentes circulaires Collomb récentes et problématiques, et une [documentation liées aux questions rencontrées autour de patients en précarité](#).

Il existe trois sortes de destination des mails: diffusion restreinte aux membres du CA, diffusion élargie à l'ensemble des membres, diffusion plus large encore avec des "invités", personnes susceptibles d'être intéressées. (D'où une gestion de la communication très subtile!).

Je souhaite à toutes et tous une bonne fin d'année et recevrai avec plaisir toute remarque ou question, ou rappel d'un point que j'aurais omis, et espère vous revoir bientôt!

François Journet

--

Soutien aux Patients en Précarité Nord-Isère - SPPNI  
Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901  
Répertoire National des Associations (RNA) N° W382005517  
Siège social : CABINET DOCTEUR JOURNET 1ER ETAGE, 75 AVENUE DE LA  
REPUBLIQUE 38090 VILLEFONTAINE